



## RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DES LOGES ET DE LA RUE DU MOULIN

Rennes Métropole aménage la rue des Loges et la rue du Moulin en prévision de l'augmentation prévisible de la circulation (en accompagnement de la construction du programme immobilier Kerloges) au niveau du carrefour de la rue des Loges et de la RD 463.

Cet aménagement de voirie s'accompagnera d'une piste bidirectionnelle, d'une voie bus en site propre, et de la sécurisation des cheminements piétons.

### LES OBJECTIFS ET ENJEUX DE L'OPÉRATION :

#### Pour la circulation générale :

Pour assurer, dans des conditions de sécurité satisfaisantes, la desserte du terrain destiné à accueillir le programme immobilier par la rue des Loges et par la rue du Moulin, celles-ci seront aménagées en zone 30. Le débouché de la rue des Logettes sur la rue des Loges sera supprimé.

Sur la rue des Loges, au carrefour de la rue du Vieux Jardin, un carrefour à feux sera mis en place afin de gérer au mieux la circulation vers le programme immobilier. La circulation rue du Vieux jardin sera rétablie à double sens. La rue du Moulin sera aménagée pour permettre un double-sens de circulation. Une voie sera créée permettant le mouvement de tourne à droite au débouché sur la route de Châteaugiron.

#### Pour les transports en commun :

Dans la section courante de la rue des Loges, un site propre pour les transports en commun sera aménagé en axe de chaussée, le carrefour à feux donnant la priorité aux bus. Cet aménagement permettra un gain de temps de parcours et contribuera à améliorer la régularité et la ponctualité de la ligne.

#### Pour les cycles et piétons :

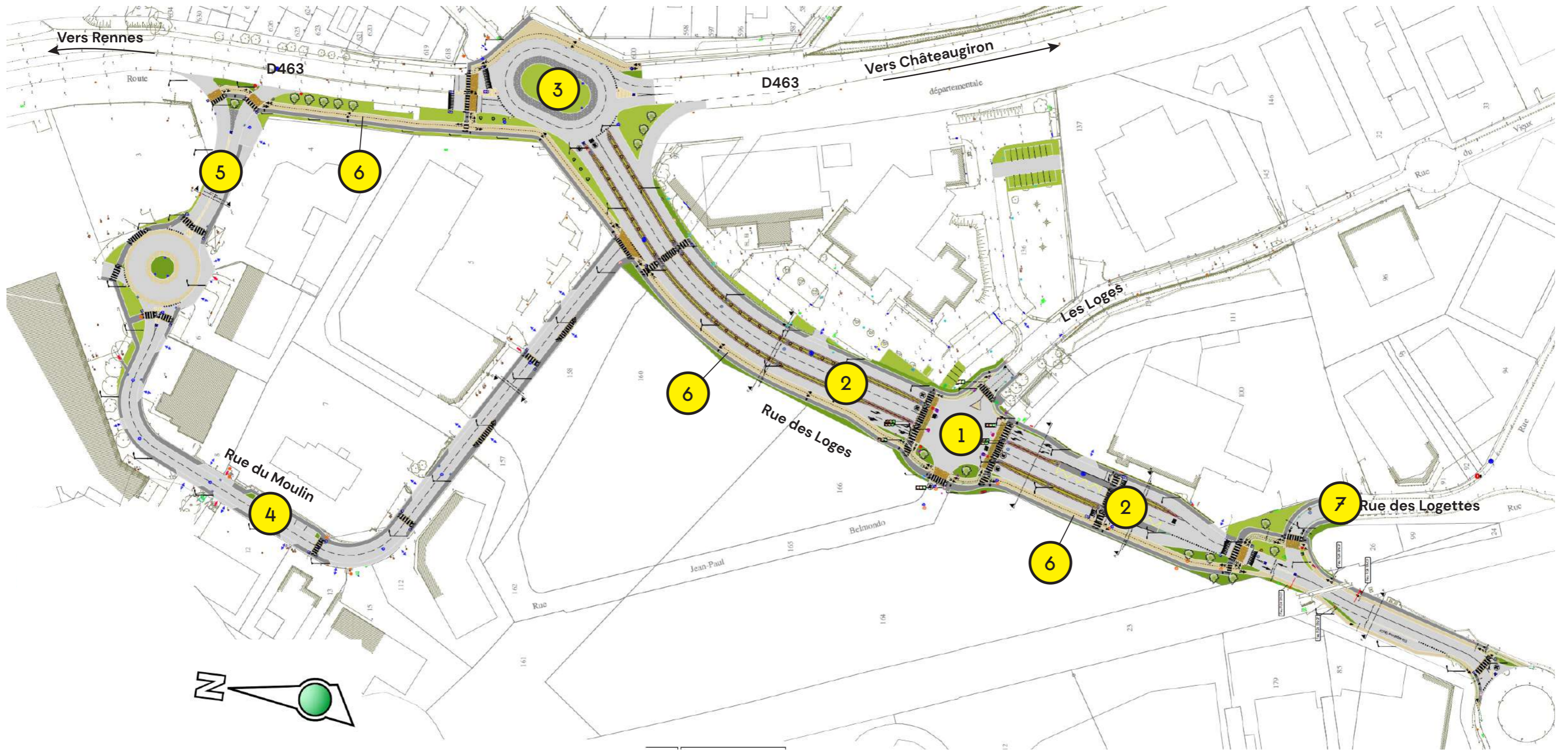
Afin de favoriser les déplacements des cyclistes, une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée d'une largeur de 3 mètres sera aménagée côté ouest de la rue des Loges. Cette liaison cyclable bidirectionnelle permettra la connexion avec la liaison REV Rennes-Chantepie en projet sur la route de Châteaugiron et la liaison cyclable au sud du passage à niveau n°47.

De nouvelles traversées cyclables seront également créées sur la route de Châteaugiron et sur la rue des Loges, notamment pour rejoindre la ZA des Logettes.

Des trottoirs confortables et accessibles aux personnes à mobilité réduite seront aménagés et éclairés sur l'ensemble du périmètre de l'opération et contribueront à la sécurisation des piétons.

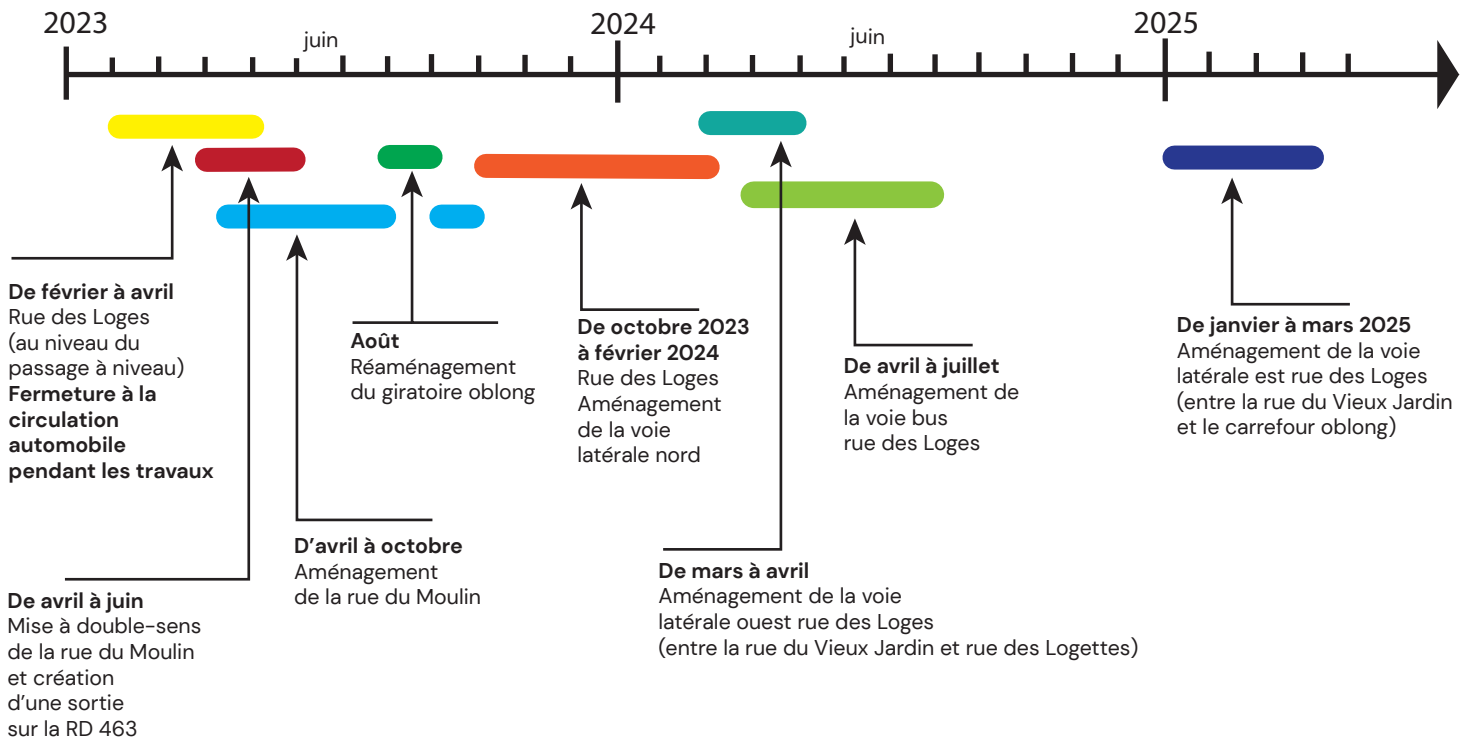
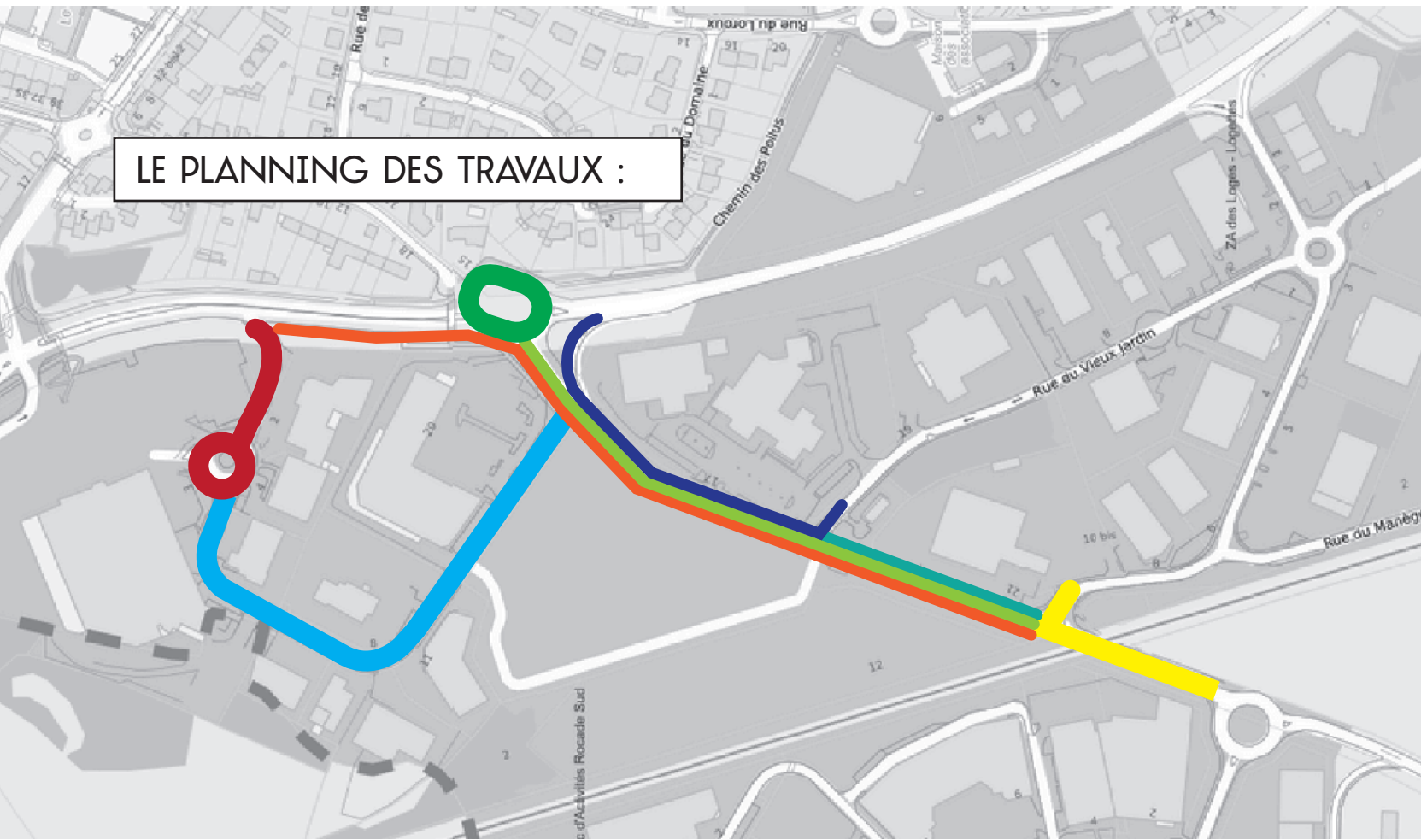
#### Pour l'intégration paysagère :

L'aménagement proposera des espaces végétalisés et arborés tenant compte des aménagements paysagers existants. Ils sont conçus de façon à minimiser l'entretien futur. Les massifs seront paillés pour limiter la pousse d'adventices et l'évaporation de l'eau des sols.



- |                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                              |                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1 Aménagement d'un carrefour à feux</p> <p>2 Aménagement d'une voie bus en site propre</p> <p>3 Réaménagement du giratoire oblong</p> | <p>4 Aménagement de la rue du Moulin</p> <p>5 Aménagement de la rue du Moulin<br/>         &gt; mise à double-sens<br/>         &gt; création d'une sortie sur la RD 463</p> | <p>6 Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle</p> <p>7 Modification du carrefour avec la rue des Logettes</p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# LE PLANNING DES TRAVAUX :



DES QUESTIONS ?  
[comtravaux@rennesmetropole.fr](mailto:comtravaux@rennesmetropole.fr)  
 06 24 13 60 95

